

Motion concernant la réforme des retraites

Conseil Municipal – Saint-etienne-du-Rouvray

12/12/2019

Concernant le projet de loi réformant les retraites, le gouvernement envisage de supprimer la construction solidaire du système social français établi au lendemain de la seconde guerre mondiale par Ambroize Croizat et le conseil national de la résistance à qui nous devons l'adage : « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

Ce nouveau projet de loi prévoit que les retraites de tous les salariés soient régies par un système uniformisé par points qui doit prendre en compte l'ensemble de la carrière dans son mode de calcul. Ainsi les salariés les plus précaires et ceux ayant des carrières partielles seront les plus lourdement impactés par une baisse de leurs futures pensions. Les premières victimes seront les femmes, les chômeurs, les personnes à temps partiel, celles en arrêt maladie...

Dans ces conditions, l'ensemble des régimes par répartition tels que nous les connaissons disparaîtra pour ouvrir la porte à un système tourné vers la capitalisation. Ce système sera donc plus dur avec les plus faibles et renforcera les inégalités entre ceux qui peuvent épargner et ceux qui ne le peuvent pas. L'incertitude sur la fluctuation possible du montant du point rendra aussi plus aléatoire le montant des pensions. Cela risque, comme en Suède, d'entraîner des baisses des pensions versées et des retraité-e-s en situation plus précaire.

Enfin, la réforme veut amener les françaises et les français à travailler plus longtemps. Elle prévoit la mise en place d'un système de « Bonus-Malus » autour de l'âge de 64 ans qui pénalisera nécessairement celles et ceux qui connaissent des conditions de travail pénibles.

C'est ainsi qu'à Saint-Etienne-du-Rouvray, notre population connaîtra des difficultés encore plus importantes avec ces futures pensions rabotées, dans un contexte local où les conditions de précarité, de chômage et de vie modeste sont plus fortes qu'ailleurs.

De la même façon, les agents du service public communal seront contraints de travailler plus longtemps avec des perspectives de départ en retraite reculées, ce qui contribuera à générer ou accentuer des problématiques de santé liées au travail tels que les troubles musculo-squelettiques. A cela s'ajoutera, pour ces mêmes agents, l'angoisse de partir avec des petites pensions du fait du faible niveau des rémunérations dans la fonction publique avec le gel du point d'indice toujours en vigueur.

Enfin, Les problèmes de santé physique et psychologique des agents auront un impact négatif sur la qualité du service public rendu du fait des restrictions médicales ou des arrêts maladie qui entraîneraient une surcharge de travail pour les autres agents. Cela représentera une charge supplémentaire pour la collectivité qui devra prendre en compte à la fois l'absentéisme et l'allongement de la durée de carrières de ses agents dans la masse salariale.

Ainsi, considérant les effets délétères sur les conditions de vie et de santé futures de sa population et des agents du service public communal ainsi que les incidences lourdes en terme de gestion municipale, sans compensation financière prévue par l'Etat, le Conseil Municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 12 décembre 2019, demande au gouvernement de renoncer à la réforme des retraites envisagée.